

COMMUNE DE WECKOLSHEIM

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE WECKOLSHEIM
DE LA SEANCE DU 20 MAI 2026**

Sous la présidence de Madame Arlette BRADAT, Maire

Présents : Arlette BRADAT, Maire, Luc THOMASSEY, Adjoint, Mmes Monique BOESCH, Sylvia SCHAEDELE, Angélique DE SOUSA, Mélina FREYERMUTH, Nastassja AUGUSTO, Déborah FOURY, MM. Flavien KOEBEL, Pascal HERTZOG, Roger BILLER, Alexandre ROSE.

Procurations :

Véronique SCHUBNEL à Luc THOMASSEY
Steven SCHOENBECK à Pascal HERTZOG
Dominique BUCHER à Arlette BRADAT

Secrétaire de séance : Pauline GELER

Ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal du 16 avril 2026
- 2) Ouverture d'une ligne de trésorerie
- 3) Participation des conseillers municipaux aux commissions du conseil communautaire
- 4) Divers

Point 1 : Approbation du procès-verbal du 16 avril 2026

Aucune observation n'ayant été formulée par les conseillers, le procès-verbal de la séance du 16 avril 2026 est approuvé à l'unanimité.

Point 2 : Ouverture d'une ligne de trésorerie

La ligne de trésorerie proposée par la Caisse d'Epargne Grand Est Europe pour couvrir les besoins éventuels de trésorerie, permettra de couvrir des besoins de fonds de roulement pour les travaux en cours prévus dans le budget 2026. Ces conditions financières sont les suivantes :

- montant : 60 000 €
- durée : un an maximum
- taux d'intérêt : €STR
- marge : 1.00 %
- paiement des intérêts : chaque trimestre civil par débit d'office
- tirages : crédit d'office et remboursement : débit d'office
- demande de tirage : aucun montant minimum
- frais de dossier : 200 €
- commission d'engagement : néant
- commission de non-utilisation : 0,30% de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identique des intérêts.

La date de début du contrat est prévue pour le 1^{er} juillet 2026.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Mme le Maire à signer avec la Caisse d'Epargne Grand Est Europe le contrat de la LTI pour un montant de 60 000 € et à procéder, sans autre délibération, aux demandes de versement des fonds et au remboursement des sommes dues.

Point 3 : Participation des conseillers municipaux aux commissions du conseil communautaire

Suite au renouvellement du Conseil Communautaire de la communauté de communes, 11 commissions thématiques intercommunales ont été créées. Chacune des commissions est gérée par un vice-président membre du conseil communautaire. A ce jour, tous les vice-présidents ont été élus. Désormais, il y a lieu de constituer les différentes commissions. Leur composition définitive sera actée lors de la réunion du conseil communautaire du 29 juin.

Les conseillers communautaires, les suppléants et les conseillers municipaux volontaires peuvent être membres des commissions. Afin de faciliter la composition de ces instances, Mme le Maire propose à chaque conseiller de ne pas intégrer plus de 2 commissions et de donner un ordre de priorité entre les commissions choisies d'après la liste suivante :

- 1/ Commission « Développement économique »
- 2/ Commission « Coopération transfrontalière, tourisme et mobilités »
- 3/ Commission « Urbanisme et SIG »
- 4/ Commission « Environnement, aménagement, habitat et énergie »
- 5/ Commission « Assainissement et patrimoine »
- 6/ Commission « Développement culturel »
- 7/ Commission « Jeunesse, sport et solidarité »
- 8/ Commission « Petite Enfance »
- 9/ Commission « Prévention et Gestion des Déchets »
- 10/ Commission « Schéma de mutualisation intercommunal »
- 11/ Groupe de travail « communication »

Les demandes d'inscription seront transmises à la communauté de communes en vue de la réunion communautaire du 29 juin. Mme le Maire rappelle également que les conseillers qui seraient retenus dans les commissions mais qui ne pourraient pas assister aux réunions sont tenus de l'en informer afin qu'un suppléant puisse être désigné.

Un tour de table est effectué afin que chaque conseiller puisse se prononcer sur les commissions qu'il souhaiterait intégrer avec un ordre de priorité.

Élu(e)	Choix n°1 (nom et numéro de la commission)	Choix n°2 (nom et numéro de la commission)
Arlette BRADAT	Urbanisme et SIG (3)	-
Véronique SCHUBNEL	Prévention et Gestion des Déchets (9)	Petite Enfance (8)
Luc THOMASSEY	Urbanisme et SIG (3)	Environnement, aménagement, habitat et énergie (4)
Monique BOESCH	-	-
Roger BILLER	Urbanisme et SIG (3)	Assainissement et patrimoine (5)
Pascal HERTZOG	-	-
Flavien KOEBEL	Environnement, aménagement, habitat et énergie (4)	-
Déborah FOURY	Petite Enfance (8)	Développement culturel (6)
Angélique DE SOUSA	Jeunesse, sport et solidarité (7)	Petite Enfance (8)
Mélina FREYERMUTH	Prévention et Gestion des Déchets (9)	-
Steven SCHOENBECK	-	-
Dominique BUCHER	-	-
Nastassja AUGUSTO	Développement économique (1)	Petite Enfance (8)
Sylvia SCHAEDELE	Petite Enfance (8)	Jeunesse, sport et solidarité (7)
Alexandre ROSE	Jeunesse, sport et solidarité (7)	-

Point 4 : Divers

4.1 Informations concernant les élections sénatoriales

Des élections sénatoriales auront lieu le dimanche 27 septembre 2026. Pour rappel, le Sénat est renouvelé par moitié tous les trois ans. En septembre, 178 sénateurs vont donc être élus. Sont concernés les élus des départements de l'Ain à l'Indre (1 à 36) et du Bas-Rhin au Territoire de Belfort (67 à 90, sauf la Seine-et-Marne). Afin de fixer les modalités de cette élection, la préfecture a pris un arrêté en date du 30 avril 2026, et a imposé sa notification à l'ensemble des conseillers municipaux. L'arrêté est distribué à tous les conseillers, qui en accusent réception par signature d'un récépissé.

Le collège électoral qui élit les sénateurs est composé à 95% de maires et de conseillers municipaux, appelés « délégués ». Dans les communes de moins de 9 000 habitants, les conseils municipaux doivent se réunir afin d'élire ces délégués, dont le nombre varie selon la taille de la commune. Un décret du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs a fixé au 5 juin 2026 la date à laquelle les conseils municipaux devront se réunir pour élire leurs délégués. Le respect de cette date est impératif. Il est également indispensable qu'une majorité de membres en exercice soient présents afin de délibérer valablement.

La commune de Weckolsheim comportant 15 conseillers municipaux, 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants devront être élus au scrutin secret majoritaire à deux tours, étant précisé que les titulaires et les suppléants sont élus séparément les uns des autres. Il est possible pour un conseiller absent de donner procuration à un autre conseiller pour pouvoir voter en son nom.

Les candidats peuvent se présenter isolément, ou sur une liste sur laquelle les adjonctions ou suppressions de noms sont autorisés. Toutefois, afin de faciliter le dépouillement et la prise en compte des voix, Mme le Maire souhaite que les candidats privilégient une candidature isolée.

Afin d'anticiper au mieux l'élection de ces délégués lors de la séance du 5 juin, Mme le Maire invite les conseillers à réfléchir dès à présent aux candidats potentiels à ces fonctions de titulaires et suppléants. Pour assurer au mieux la préparation administrative de l'élection, les candidats devront se déclarer au plus tard le 28 mai auprès du secrétariat de la mairie.

Mmes Monique BOESCH, Nastassja AUGUSTO, Sylvia SCHAEDELE et M. Flavien KOEBEL se portent candidats pour assurer les postes de suppléants. Mmes Arlette BRADAT, Véronique SCHUBNEL et MM. Luc THOMASSEY et Steven SCHOENBECK se portent candidats pour les postes titulaires.

4.2 Réception de candidatures au poste de secrétaire général de mairie

Mme le Maire informe les conseillers municipaux d'une situation particulière relative au renouvellement du contrat de l'actuelle secrétaire de mairie. En effet, ce contrat d'une durée de trois ans arrive à échéance au 30 septembre 2026.

Après avoir pris contact avec le centre de gestion du Haut-Rhin, il s'avère que le renouvellement du contrat n'est pas « automatique » : en effet, la loi impose à la commune de réaliser une nouvelle procédure de recrutement au terme du contrat, comme elle le ferait si le poste redevenait effectivement vacant à compter du 30 septembre 2026, donnant ainsi à tout candidat la possibilité de postuler au poste de secrétaire de mairie. Cette obligation a donc conduit la commune à déclarer une vacance d'emploi et à publier une offre durant 30 jours. A ce jour, Mme le Maire a réceptionné cinq dossiers de candidatures, parmi lesquelles la candidature de la secrétaire actuelle. L'échéance de l'offre d'emploi a été fixée au 22 mai. A ce jour, il s'avère qu'aucun des profils ne correspond à la fonction recherchée (souvent en raison de catégories non-conformes et de parcours professionnels non-adaptés au métier), sauf celui de la secrétaire générale actuelle.

4.3 Miradors vandalisés

M. BOUTARD, garde-chasse de la commune, a informé Mme le Maire de la survenance d'actes de vandalisme sur deux miradors situés au niveau de la passerelle franchissant le canal Vauban. Ils ont été mis à terre et/ou déplacés par des individus qui, d'après M. BOUTARD, s'en servent comme poste d'observation ou attraction en les montant sur la digue du canal. Ces incivilités se sont produites à plusieurs reprises. Le garde-chasse a remis les miradors en place et va renforcer la surveillance dans le secteur. Mme le Maire a informé la brigade verte qui a pris contact avec le garde-chasse et promis de renforcer la surveillance.

4.4 Extinction des réseaux de téléphonie mobile 2G et 3G

Par courrier du 28 avril 2026, M. le Préfet a informé les collectivités de l'extinction future des réseaux 2G et 3G. A titre d'information, la fin du réseau 2G interviendra d'ici fin 2026 et la fin du réseau 3G est annoncée pour 2028. La 4G et la 5G ont déjà pris le relais pour la majorité des usages, toutefois, certains équipements peuvent encore fonctionner sur les réseaux 2G et 3G, notamment les téléalarmes

d'ascenseurs. Ces équipements devront faire l'objet d'une mise à niveau technique si nécessaire. Des vérifications seront effectuées en ce sens pour les ascenseurs de la mairie et de l'école.

4.5 Pose d'agrès sportifs au stade

Mme le Maire informe les conseillers de la signature du devis portant sur l'installation de 9 agrès sportifs sur la parcelle du stade. Ce dossier a fait l'objet de plusieurs demandes de subventions. La Région, la CAF et la CeA ont toutes attribué une subvention, donc le projet devient réalisable.

4.6 Réparation du sol dans la salle d'activités de l'école

Le sol de la salle d'activités de l'école est craquelé et endommagé au niveau de la petite porte située à côté de la cour de l'école. Cette portion du sol nécessite une réparation. Après une visite sur place avec un diagnostic de la situation avec Mme le Maire, M. Luc THOMASSEY, adjoint, va assurer le suivi et la gestion de cette réparation, laquelle fait suite à la dégradation des appuis de fenêtre. M. THOMASSEY a pris des contacts et a convenu de rendez-vous sur place avec des entreprises.

4.7 Réparations de voirie

Diverses réparations doivent être réalisées au niveau de la voirie dans le village. Mme Véronique SCHUBNEL, adjointe, s'est rendue sur place avec un technicien de l'entreprise TRADEC afin d'effectuer un diagnostic de ces réparations.

Le premier chantier est situé rue de Marbach et concerne une reprise de voirie afin de faciliter l'écoulement des eaux pluviales. Ces travaux comprennent le sciage et décroulage de l'enrobé existant, la purge ponctuelle de matériaux en place si nécessaire, la dépose et repose de bordures et pavés en béton, des mises à niveau de siphons et la fourniture d'enrobés. Le montant de ces travaux s'élève à 4 490 € HT soit 5 388 € TTC.

Le second chantier concerne la suppression partielle de l'îlot central route de Dessenheim. S'agissant d'une route départementale, un représentant de la CeA était également présent sur place afin d'indiquer à Mme SCHUBNEL et à l'entreprise TRADEC les différentes préconisations à prendre en compte. La dernière reprise de pavés à cet endroit avait été effectuée fin 2023. Au moment du diagnostic, il était question de savoir si les travaux pouvaient être refaits à l'identique (en sachant que la situation risque de se réitérer d'ici 2 à 3 ans) ou s'il était préférable de travailler sur une emprise plus large afin d'espérer un résultat plus durable. Le devis présenté par TRADEC comprend la dépose des pavés, le reprofilage des matériaux en place et la reconstitution de la chaussée selon les préconisations de la CeA. Le montant de ces travaux s'élève à 3 845 € HT, soit 4 182 € TTC.

Le dernier chantier consiste en l'aménagement d'une plateforme en enrobés pour le PAV de la rue du Pigeonnier, d'une surface de 81,5 m² avec fourniture et pose de pavés en béton et d'enrobés, pour un montant de 5 110 € HT, soit 6 132 € TTC. Eu égard à la situation financière de la commune et au caractère prioritaire des travaux de la route de Dessenheim et de la rue de Marbach, Mme le Maire propose de ne pas réaliser cet aménagement dans l'immédiat et de le reporter à début 2027.

4.8 Concert à Weckolsheim dans le cadre des Musicales du Rhin

Dans le cadre des Musicales du Rhin 2026, la communauté de communes a organisé un projet exceptionnel qui concernera l'ensemble des 29 communes du territoire : 29 quatuors de cornistes ont été constitués et chacun d'eux se produira en concert dans une commune du territoire. Ils proposeront un programme musical d'une heure. Les concerts auront lieu le 13 septembre à 16h simultanément dans toutes les communes. A Weckolsheim, il se déroulera au Club House. La salle peut accueillir entre 60 et 70 personnes et le parking a une capacité d'accueil de 100 à 150 personnes. M. Alexandre ROSE est le référent en ce qui concerne l'organisation du concert. Celui-ci a créé un groupe WhatsApp afin, entre autres, d'organiser une animation pour accompagner ce concert.

4.9 Calendrier

La prochaine séance de Conseil Municipal aura lieu le 5 juin 2026 exceptionnellement à 17h et sera principalement consacrée à l'élection des délégués titulaires et suppléants en vue des élections sénatoriales.

4.10 Terrasse éphémère

La prochaine terrasse éphémère organisée par M. RISSER aura lieu le dimanche 7 juin sur la place située au niveau du local sapeurs-pompiers à côté de la mairie, et portera sur le thème des burgers.

4.11 Nettoyage des poubelles de l'école et de l'aire de jeux

La poubelle située devant l'école sera régulièrement vidée par l'ATSEM (Céline), qui a proposé de le faire. Disposant d'une clef, elle ne souhaite pas de sacs poubelles. Pour l'autre poubelle située à l'aire de jeux, des dispositions seront prises avec l'agent communal. Par ailleurs, il est envisagé d'acheter une poubelle spéciale pour les sacs contenant les déjections canines.

4.12 Poursuite des travaux relatifs à l'établissement du plan communal de sauvegarde

Dans le cadre de l'élaboration du plan communal de sauvegarde, les travaux d'analyse et de rédaction de ce document sont toujours en cours. Des enquêtes avaient été menées auprès de la population en 2025 afin de constituer la réserve citoyenne qui sera mobilisée en cas de survenance d'une crise nécessitant le déclenchement de ce plan. L'équipe municipale ayant changé cette année, Mme le Maire invite les nouvelles conseillères qui ne se seraient pas encore inscrites dans la réserve à le faire en complétant les documents nécessaires et en les remettant au secrétariat de la mairie.

D'autres analyses sont encore en cours, notamment en ce qui concerne les risques naturels qui pourraient toucher la commune et les mesures à prendre en cas de survenance d'une catastrophe. Une liste du matériel pouvant être mis à la disposition de la commune en cas de déclenchement du plan sera également établie, ainsi qu'un inventaire du matériel de l'atelier communal.

Des exercices de mise en situation devront être organisés avec la réserve citoyenne. De même, des exercices relatifs à la mise en application du PPMS (plan particulier de mise en sûreté) devront être réalisés à l'école.

PV du Conseil Municipal du 20 mai 2026

En concertation avec Mme le Maire, Mme SCHUBNEL, adjointe, travaille sur la rédaction du plan.
L'objectif est de pouvoir le présenter au conseil municipal pour approbation le 15 octobre 2026.

La séance est levée à 22h35.

Fait à Weckolsheim, le 20 mai 2026
Le Maire, Arlette BRADAT

